

Fiche d'inscription

Veillez remplir ce formulaire, l'imprimer, le signer et nous le retourner aux coordonnées indiquées au bas de la page.

Information sur la destination

Nom de la destination : DÉFI MAROC 2018.....

Du au Prix du voyage *

*Le prix du voyage est basé sur un hébergement en chambre partagée.

Hébergement

J' accepte de partager une chambre tout au long du voyage (possibilité d' un partage mixte homme/ femme).

Je préfère m' acquitter du coût supplémentaire pour une chambre individuelle (selon les disponibilités).

En cas de partage mixte seulement Dans tous les cas

Vos coordonnées

Nom Prénom

Adresse

numéro et rue

ville et province

code postal

Téléphone résidence Téléphone bureau

Téléphone cellulaire Courriel

Date de naissance Occupation

jour / mois / année

N° de passeport Expiration

Personne à contacter en votre absence

Nom

Téléphone

Je,

accepte les conditions de participation décrites à la page suivante.

Signature Date

Réservé à l'administration

Statut REG PAR PT

Code



328, rue Ontario Est
Montréal, Québec H2X 1H6

514.847.1177/1.888.877.1177

Télécopieur : 514.847.5323

explorateur@videotron.ca

www.explorateur.qc.ca

www.terraultima.ca

Conditions de participation de nos voyages

Inscription

Il est fortement recommandé de réserver votre place le plus tôt possible, car nos voyages sont souvent complets plusieurs mois à l'avance. Pour confirmer votre inscription à un voyage, vous devez remplir la fiche d'inscription et effectuer un dépôt de 250 dollars. Pour toute inscription effectuée à moins de 55 jours de la date de départ, le paiement final sera exigé. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation dès l'inscription, de façon à se couvrir contre d'éventuels frais d'annulation.

Paiement final

Le paiement final doit être effectué au plus tard 55 jours avant la date de départ du voyage. En cas de non-paiement du solde du voyage 55 jours avant la date de départ, Explorateur voyages se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un client à un voyage, et d'appliquer les conditions d'annulation ci-après décrites.

Frais d'annulation

Pour toute annulation faite plus de 55 jours avant le départ, aucun remboursement sur le dépôt ne sera effectué. Le dépôt est transférable vers un autre voyage dans le cas où la date de départ de ce dernier se situe dans un délai de 6 mois après la date de départ du voyage où le passager était initialement inscrit. Pour toute annulation effectuée à moins de 55 jours du départ, des frais totalisant 50 % du coût total du forfait seront perçus. Le remboursement de 50 % sera effectué seulement une fois le billet d'avion international remis à Explorateur voyages. Dans l'éventualité où le passager ne peut pas voyager le jour même du départ et où il lui est impossible d'en informer Explorateur voyages, il se doit d'en aviser le transporteur aérien international de façon à éviter la perte de la valeur de son billet. Dans le cas où le passager n'aviserait pas le transporteur, un montant équivalant à la valeur du billet d'avion perdu sera ajouté à la pénalité déjà en vigueur.

Tous frais engagés pour l'acquisition de visas ou d'assurances sont non remboursables à 100 % si ces derniers ont déjà été émis, à l'exception de l'assurance forfait médical.

Les frais d'annulation seront perçus par Explorateur voyages dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'en soit le motif, y compris l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme ou de désastres naturels, ou toute raison personnelle.

Retour prématuré

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable.

Prix des forfaits

Tous nos prix sont en dollars canadiens et sont sujets à changement en fonction d'une variation du taux de change, d'une augmentation du coût de l'un des services utilisés par Explorateur voyages, ou d'une dévaluation du dollar canadien.

Assurances

Une assurance annulation/interruption (ou un forfait plus large) souscrite lors de l'inscription permet au voyageur d'obtenir le remboursement des frais d'annulation ou de retour prématuré si ceux-ci surviennent pour des raisons de force majeure (décès, maladie, accident, etc.). Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, annulation de vol aérien, etc., pour lesquels Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable. Toutes les informations relatives aux assurances vous seront données par votre conseiller d'Explorateur voyages.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international. Le voyageur a la responsabilité d'aviser Explorateur voyages de ses intentions, buts et motifs de voyage. Il doit aussi s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence.

Dans l'éventualité où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et continuerait d'avoir la même attitude malgré un avertissement formel du représentant d'Explorateur voyages, Explorateur voyages se réserve le droit d'exclure ce passager du groupe, et celui-ci devra assumer les frais supplémentaires occasionnés tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et le rapatriement au domicile.

Responsabilité d'Explorateur voyages

Explorateur voyages utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs et intermédiaires. Il est entendu que compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par Explorateur voyages, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, que ce soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord.

Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable de tout geste ou omission de la part de ses fournisseurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle. Explorateur voyages décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport : train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant le voyage.

Explorateur voyages décline toute responsabilité, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, tout dommage, accident ou retard survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défauts d'un moyen de transport.

Les vols internationaux sont toujours effectués en classe économique et le passager se doit de prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont ni transférables ni négociables.

Explorateur voyages ne saurait être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dus à un transporteur.

Explorateur voyages ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel.

Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident.

Explorateur voyages décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations.

Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours.

Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat, dans le district judiciaire de Montréal.

